



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 1.3

N° de la demande : 2010-0978
Catégorie : Ajout / modifications aux propriétés chimiques de la MAQT ou du PSI - spécifications
Produit : Herbicide Pyrasulfotole de qualité technique
Numéro d'homologation : 28737
Matière active (m.a.) : Pyrasulfotole (PSA)
N° de document de l'ARLA : 1955905

But de la demande

Cette demande vise à modifier les spécifications de l'herbicide Pyrasulfotole de qualité technique déjà homologué (numéro d'homologation 28737).

Évaluation des propriétés chimiques

Nom commun : Pyrasulfotole
Nom chimique (IUPAC) : (5-hydroxy-1,3-diméthylpyrazol-4-yl)(α,α,α -trifluoro-2-mésyl-*p*-tolyl)méthanone
Nom chimique (CAS) : (5-hydroxy-1,3-diméthyl-1H-pyrazol-4-yl)[2-(méthylsulfonyl)-4-(trifluorométhyl)phényl]méthanone

L'herbicide Pyrasulfotole de qualité technique a les propriétés suivantes :

Propriété	Résultats	
Couleur et état physique	Poudre beige pâle	
Concentration nominale	97,8 %	
Odeur	Aucune odeur caractéristique	
Masse volumique	1,53 g/mL	
Pression de vapeur	$2,7 \times 10^{-7}$ Pa (à 20 °C) $6,8 \times 10^{-7}$ Pa (à 25 °C)	
pH	3,03 (en suspension à 1 %)	
Solubilité dans l'eau	<u>pH</u>	<u>Solubilité (g/L)</u>
	4	4,2
	7	69,1
	9	49,0
	eau doublement distillée	2,3
(Coefficient de partage <i>n</i> -octanol/eau)	<u>pH</u>	<u>Log K_{ow}</u>
	4	0,276
	7	-1,362
	9	-1,580

Les exigences relatives aux propriétés chimiques de l'herbicide Pyrasulfotole de qualité technique sont remplies.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'est requise pour la présente demande, car les impuretés de fabrication ont été supprimées de leurs formulations respectives. Les modifications aux spécifications n'auront pas d'incidence sur le profil toxicologique.

Les modifications aux spécifications de l'herbicide Pyrasulfotole de qualité technique ne devraient pas modifier la quantité de résidus présents dans les cultures vivrières et fourragères traitées avec des préparations commerciales contenant du pyrasulfotole. On ne prévoit donc aucune augmentation de l'exposition alimentaire au pyrasulfotole.

Évaluations environnementale et sanitaire

Aucune évaluation environnementale et aucune évaluation sanitaire ne sont requises pour la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des données présentées à l'appui de cette demande et a conclu que les modifications aux spécifications de l'herbicide Pyrasulfotole de qualité technique sont acceptables.

Références

- 1641652 2008, Pyrasulfotole Technical Herbicide, 08090DC, DACO: 2.1,2.11.1,2.11.2, 2.11.3,2.12,2.12.1,2.12.2,2.2,2.3,2.3.1,2.4,2.5,2.6,2.7,2.8,2.9 CBI
- 1641653 2008, Description of Materials Used to Produce the Product and Manufacturing Process of Pyrasulfotole Technical Material Produced by [CBI REMOVED], M-305463-01-1, DACO: 2.11.1, 2.11.2,2.11.3,2.11.4 CBI
- 1641655 2008, Material accountability of pyrasulfotole (AE 0317309) technical material manufactured by [CBI REMOVED] Analytical profile of five production batches, M-303205-01-1, DACO: 2.12.1,2.13.1,2.13.2,2.13.3 CBI
- 1641656 2008, Determination of [CBI REMOVED] of AE 0317309 (Pyrasulfotole), M-303799-01-1, DACO: 2.13.1,2.13.2 CBI
- 1703257 2008, Analytical Method: Determination of [CBI REMOVED] in AE 0317309 (Pyrasulfotole) by photometry, LM-ICL-0168-CD048, DACO: 2.13.1 CBI
- 1703258 2008, Validation of Analytical Method LM-ICL-0168-CD48: Determination of [CBI REMOVED] in AE 0317309 (Pyrasulfotole) by photometry VB-2008-06, DACO: 2.13.1 CBI
- 1872630 2009, Statement regarding the specification limits of [CBI REMOVED] in pyrasulfotole technical material manufactured by [CBI REMOVED] DACO: 2.13.1,2.13.3 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.